



Liberté - Égalité - Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Préfet de la Drôme

Direction Départementale des
Territoires de la Drôme

Service en Charge de la Police
de l'Eau

**Installations, ouvrages, travaux ou activités (IOTA)
dans le lit mineur des cours d'eau**

**DOSSIER DE DÉCLARATION - RUBRIQUE 3.1.5.0
(article L214-1 à 6 du code de l'environnement)**

*Application des articles R. 214-1 à R. 214-60 du Code de
l'environnement relatifs aux procédures et à la nomenclature des
opérations soumises à déclaration et à autorisation au titre des
articles L. 214-1 à L. 214-6 du même code*

Rubrique 3.1.5.0

***Installations, ouvrages, travaux ou activités, dans le lit mineur d'un cours d'eau, étant de nature
à détruire les frayères, les zones de croissance ou les zones d'alimentation de la faune
piscicole,
des crustacés et des batraciens (surface de frayères inférieure à 200 m²)***

Préambule :

Le présent formulaire a pour objet de permettre aux personnes morales ou physiques qui souhaitent réaliser des travaux dans le lit mineur des cours d'eau de déposer un dossier comprenant les pièces prévues par l'article R. 214-32 du Code de l'environnement. **Il n'est valable que pour les dossiers soumis à déclaration au seul titre de la rubrique 3.1.5.0** Dans tous les autres cas (projets soumis à d'autres rubriques de la nomenclature ou à autorisation), un dossier spécifique sera nécessaire

Toutes les rubriques devront être renseignées avec soin. Les dossiers incomplets ne seront pas instruits et seront renvoyés aux pétitionnaires.

Joindre obligatoirement tout document nécessaire à la compréhension du projet, notamment :

- ↪ **Plan de situation lisible avec localisation du projet (1/25 000^{ème})**
- ↪ **Plan masse sur support cadastral (1/1000)**
- ↪ **Autorisation du ou des propriétaires**
- ↪ **Schémas de principe (plans, coupes) profils en long et en travers,**
- ↪ **Photos du site en l'état actuel (préciser les lieux de prise de vue)**
- ↪ **Eventuellement report du schéma du projet sur les photos du site**
- ↪ **Si nécessaire, note explicative et descriptive complémentaire**

**Dossier (avec les annexes) à renvoyer en 3 exemplaires papier
et en version numérique à l'adresse mel : ddt-sefen-pptdt@drome.gouv.fr :**

*Direction Départementale des Territoires de la Drôme
Guichet unique Police de l'Eau
4 Place laënnec – BP 1013
26015 VALENCE CEDEX
Tel. : 04.81.66.81.60 ou 04.81.66.80.60*

Liens utiles pour information :

- Carte cours d'eau : <http://www.drome.gouv.fr/cartographie-des-cours-d-eau-au-titre-de-la-police-r1684.html>
- Carte milieux aquatiques :
- Carte zonage environnementaux (Natura 2000, Zones Humides...) : <http://www.auvergne-rhone-alpes.developpement-durable.gouv.fr/cartographies-interactives-r3542.html>

DEMANDEUR

Nom (ou dénomination) :

Représenté par (qualité du signataire) :

Adresse :

Mel :

Numéro **SIRET OBLIGATOIRE** :

Personne à contacter (maître d'oeuvre ou technicien) :

Tél : Portable :

PROJET - LOCALISATION DE L'INTERVENTION

Descriptif du problème à résoudre :

Descriptif de l'intervention (objectif, justification, méthode en complément des informations de la suite du document)

Commune	Lieu-dit et N° de parcelle	Cours d'eau ou ruisseau concerné

Êtes-vous propriétaire des terrains ? Oui Non

L'intervention doit s'inscrire dans un ou plusieurs cadres suivants, qu'il vous appartient de renseigner :

Ouvrages en travers du cours d'eau, remblais ou épis :remplir le cadre A <input type="checkbox"/>	Tranchée ou fouille, passage de canalisation :remplir le cadre D <input type="checkbox"/>
Aménagement permettant le franchissement d'un cours d'eau : remplir le cadre B <input type="checkbox"/>	Entretien du lit et des berges : remplir le cadre E <input type="checkbox"/>
Consolidation, traitement ou protection de berges :remplir le cadre C <input type="checkbox"/>	

Réfection et entretien des ouvrages d'art

Concerne l'intervention sur tout IOTA (ouvrage de franchissement, seuil, protection de berge...) qui nécessitent d'intervenir directement dans le milieu aquatique. Ne sont donc pas concernées les interventions réalisées depuis le haut de berge du type rejointoiement, peinture, sablage etc...

- si seuil et radier : remplir le cadre **A**
- si reprise d'entonnement : remplir le cadre **C**
- si curage d'entretien : remplir le cadre **E**

NATURE, CONSISTANCE, VOLUME ET OBJET DE L'OUVRAGE, DE L'INSTALLATION, DES TRAVAUX OU DE L'ACTIVITÉ ENVISAGÉS

MESURES DE CONCEPTION PRISES POUR MINIMISER LES INCIDENCES
DE L'AMÉNAGEMENT OU DE L'INTERVENTION SUR LES MILIEUX AQUATIQUES

Rappel : les aménagements ne doivent pas être de nature à perturber sensiblement les milieux ni le régime hydraulique du cours d'eau. Ils ne doivent pas conduire à modifier la capacité d'écoulement naturelle du cours d'eau, ni les caractéristiques générales du lit et des berges.

A – Installation, ouvrage, remblai ou épis dans un cours

Il ne doit pas créer d'obstacle à l'écoulement des crues ni à la continuité écologique

Seuils ou radiers :

Nombre : - Hauteur de chute :m - Pente du coursier % -

Longueur du radier : m

Dispositif de franchissabilité piscicole :

Reconstitution du fond du lit Rugosité du fond Concentration des eaux

Epis déflecteurs :

Longueur des épis : Hauteur des épis.....

Angle entre l'épis et la berge aval :

Nombre : - Espacement entre les épis :m

Longueur totale d'emprise sur le cours d'eau : ml

Description (matériaux utilisés, dispositif de concentration des eaux d'étiage, fosse d'appel, orientation des épis, forme...).....

.....
.....
.....
.....
.....

B – Aménagement permettant le franchissement d'un cours d'eau

L'aménagement ne doit pas créer d'obstacle à l'écoulement des crues ni à la continuité écologique. Il ne doit pas créer d'impact sensible sur la luminosité du cours d'eau sur plus de 10 m.

- Pont Passerelle Pont-cadre Passage busé
 Aménagement d'un passage à gué Installation temporaire d'un dispositif de franchissement

Diamètre : ou Dimensions de la section : m²

Longueur de couverture du cours d'eau (**nécessairement < 10 ml**) : ml

Hauteur de recouvrement du radier en matériaux de même nature que le cours d'eau : m
(impératif et 0,30 m au minimum en respectant la pente naturelle du cours d'eau)

Description (y compris les **dispositifs de raccordement amont et aval de l'ouvrage**, le dispositif prévu pour ralentir les écoulements dans le passage couvert, concentrer les eaux d'étiage, dissiper l'énergie en aval...):

C - Consolidation, traitement ou protection de berges

L'aménagement ne doit pas conduire à créer une digue ou à rehausser le niveau du terrain naturel en berge

Nota : dans le présent cadre déclaratif, le linéaire total de berge protégé ne peut être supérieur à 20 m, sauf emploi exclusif de techniques végétales vivantes)

Longueur de berge concernée Rive gauche..... ml - Rive droite..... ml

Fruit (H/L) ou pente (%) : Rive gauche - Rive droite

Type de protection :

Enrochements libres Enrochements liaisonnés Gabions

Perré, muret Protection mixte

Épis de consolidation : nombre : longueur : largeur :

Technique végétale exclusivement

- Provenance des matériaux de retalutage :

Dans le cas de protections mixtes :

hauteur enrochée : Rive gauche m - Rive droite m

hauteur en protection végétale: Rive gauche m - Rive droite m

Dans le cas de protection minérale :

La protection vient-elle prolonger une protection minérale existante (tout type de protection, culée...) :

Non Oui **si oui, préciser le linéaire de protection (rive droite et gauche) déjà existant :m**

Description (joindre un ou plusieurs croquis détaillés vus en plan et en travers) :

.....
.....
.....

D - Tranchée ou fouille, passage de canalisation

L'intervention ne doit pas créer d'obstacle à l'écoulement des crues ni à la continuité écologique.

Description des travaux, dimensions et volume (longueur, largeur, profondeur)

Si les travaux nécessitent une réfection ou consolidation de berge, renseigner le cadre C

.....
.....
.....

Eau potable Gaz Electricité Assainissement

Autre préciser :

Recouvrement de la protection de la canalisation en **matériaux de même nature que le cours d'eau sur une épaisseur minimum de 0,80 m** : Oui Non (si non, justification et analyse de l'impact)

.....
.....
.....

E - Entretien du lit et des berges

L'intervention vise à ramener la capacité d'écoulement du cours d'eau à sa fonctionnalité naturelle. Elle ne doit pas conduire à rehausser le niveau du terrain naturel en berge

Actions sur la végétation

- Nettoyage des végétaux du lit Enlèvement d'embâcles Fixation d'embâcles
 Traitement de la végétation des berges

Actions sur les sédiments

- Scarification de banc Tranchée de remobilisation Curage d'entretien
 Autre (préciser).....

Longueur :m Largeur :m Profondeur :m

Surface :m² Volume :m³

(Nota : le prélèvement de matériaux peut relever d'une procédure de déclaration au titre d'une autre rubrique de la nomenclature eau pour laquelle ce formulaire n'est pas adapté)

Préciser le devenir des matériaux

Les sédiments extraits le cas échéant ne seront en aucun cas déposés en bordure du cours d'eau, en zone inondable ni en zone humide

Les matériaux de bonne qualité et non infestés (plantes invasives) seront :

.....
.....
.....
.....
.....

1- Etat initial - Caractéristiques du cours d'eau au droit du projet

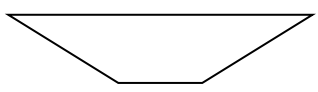
Aspect général du lit

Secteur déjà fortement aménagé (enrochements, murets, redressement du lit effectué....)

- Oui Non Cours d'eau endigué
 Secteur rectiligne Secteur sinueux

Préciser :

Caractéristiques du lit mineur

	Largeur au sommet des berges (m)	
Berge RG Hauteur (m) Fruit (H/V)		Berge RD Hauteur (m) Fruit (H/V)
	Largeur au fond du lit (m)	

Description du fond du lit

- blocs, roches argile en bancs graviers sable limon terre, vase
 présence de végétation aquatique présence d'algues ou mousses

Préciser :

Description des berges (artificielles, végétales, hauteur, pentes, nature stable ou non...)Rive droite : végétalisée nue artificielle (mur, enrochement...)Rive gauche : végétalisée nue artificielle (mur, enrochement...)Pente des berges :Rive droite : verticale inclinéeRive gauche : verticale inclinéeType d'écoulement sur la zone des travaux (vitesse rapide, lente, présence d'une chute, présence de rapides, de plats...):Vitesse moyenne de l'écoulement : rapide lent stagnantHomogénéité de l'écoulement : présence de rapides présence de plats présence de profonds

Si présence d'une chute, hauteur :m

Description du milieu aquatique (voir lien informatique)

Espèces piscicoles présentes :

 Liste 1 Liste 2 Frayères Frayères écrevisses Réservoir biologique
Catégorie piscicole : 1ère catégorie 2ème catégorie

2 - Contexte réglementaire et zones d'enjeux spécifiques

Compatibilité avec le SDAGE :

Je certifie que mon projet est compatible avec le Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE) Rhône-Méditerranée disponible sur www.eaurmc.fr, et avec le SAGE directement concerné (le cas échéant).

Dans le cas contraire, il pourra être considéré comme non recevable par l'administration

Incidence NATURA 2000 :

Le IOTA est-il située dans une zone Natura 2000 ? (Pour visualiser les sites, connaître leur richesse en espèces et habitats, consulter les documents d'objectifs : http://carmen.application.developpement-durable.gouv.fr/30/NATURE_PAYSAGE_BIODIVERSITE_RA.map) Oui Non

Si Oui : intitulé et n° du site :

.....
.....

Si Non : - intitulé et n° des sites les plus proches :

.....

Distance : Km.....

Les travaux ont un impact sur une zone classée « Natura 2000 » : Oui Non

Si oui joindre une notice d'incidence spécifique (formulaire téléchargeable sur le lien suivant : « adresse lien »)

Autres contextes réglementaires

Le projet est situé à l'intérieur d'une zone protégée par Arrêté de Protection de Biotope

Un captage d'eau potable se situe à proximité ou à l'aval proche de la zone d'intervention du projet

3 - Incidence de l'aménagement sur les milieux aquatiques (hors phase de chantier)

Sur le milieu physique (frayères, lit, berges, capacité hydraulique, profils....) :

Sur la faune (y compris piscicole), les zones de croissance ou d'alimentation :

Sur la végétation (aquatique et des berges) :

4 - Mesures préventives et correctives prises pour la protection du milieu aquatique

4.1 – Période d'intervention

Dates de réalisation du projet

Afin de protéger les espèces piscicoles dans les périodes sensibles de leur cycle biologique, l'intervention sera sauf cas particulier effectuée en dehors des périodes de reproduction :

Oui Non

Si non, décrire les raisons et motivations pour réaliser les travaux à une autre période :

.....
.....
.....

Dates souhaitées :

Démarrage du chantier avant le :..... Achèvement du chantier avant le :.....

L'administration pourra, en fonction des impératifs liés à la préservation des milieux, notifier une date différente par prescription spécifique au récépissé de la présente déclaration.

4.2- Conduite du chantier

Accès au chantier et isolement – Circulation des engins

Chantier en eau :

- Travaux à la main
- Engins travaillant uniquement depuis les berges
- Impossibilité de travailler uniquement depuis les berges - Les engins circulent dans le lit mouillé

Pour la traversée du lit : aménagement d'un passage à gué

mise en place d'un passage busé provisoire

Isolement de la zone de travaux : modalités, longueur, largeur de la zone de chantier mise en assec :

- Dérivation temporaire
- Dispositif de filtrage
- Bassin de décantation avant rejet
- Je m'engage au terme au terme du chantier à démonter le dispositif de mise en assec par étapes successives afin d'effectuer une remise en eau progressive.

Maîtrise des risques de pollution

- Je m'engage à prendre toute disposition pour éviter l'émission de matières en suspension dans l'eau vers l'aval car elle colmatent les habitats et perturbent la physiologie des espèces piscicoles (**obligation de résultat**)
- Je m'engage à prévoir une zone adaptée pour le stationnement et l'entretien des engins (remplissage, nettoyage...), en dehors du lit mineur et en hors de tout risque d'atteinte par les crues
- Je m'engage à proscrire tout rejet de matières polluantes ou de toxiques - En cas d'emploi de béton, les laitances de ciment et les eaux de lavage des toupies et matériels ne sont pas rejetées dans le cours d'eau. Des bâches de protection sont disposées dans le lit asséché pour récupérer les projections de ciment - Une attention particulière est portée aux risques de pollution par hydrocarbures (stockage des huiles,...).
- Je m'engage à interrompre immédiatement les travaux en cas d'incident susceptible de provoquer une pollution ; à prendre toutes les dispositions afin de limiter les effets de l'incident ; et à informer dans les meilleurs délais les services en charge de la police de l'eau (OFB et/ou DDT)

Pêche de sauvetage

Oui

Non

Sans objet

La réalisation d'une pêche électrique peut s'avérer dans certains cas nécessaire afin d'assurer le sauvetage du poisson le jour de l'isolement du chantier avant intervention des engins dans le lit mineur, et le cas échéant pendant les travaux. Les poissons capturés sont alors déversés dans le même cours d'eau en un point où ils ne subiront pas d'atteinte.

4.3- Démarrage du chantier

Avertissement de l'Agence Française pour la Biodiversité et du Service de Police de l'Eau

Je m'engage à avertir le Service Police de l'Eau (fax – courrier – tél - mail) et le Service Départemental de l'Office Français pour la Biodiversité (Tel :04 75 25 64 46 mel :sd26@ofb.gouv.fr) **1 semaine** avant le début des travaux

4.4- Conduite du chantier (suite)

4.5- Remise en état des lieux et mesures compensatoires

Revégétalisation des berges ou reconstitution de ripisylve Oui Non Sans objet

Rétablissement de la diversité des écoulements et des habitats Oui Non Sans objet

Description des mesures prévues (blocs épars, concentration des eaux d'étiage.....)

.....
.....

Rétablissement de la circulation piscicole Oui Non Sans objet

.....
.....

5 - Moyens de surveillance, suivi, entretien

.....
.....
.....

ENGAGEMENT DU PETITIONNAIRE

Conformément à mes engagements, les modalités de réalisation des travaux décrites ci-dessus seront respectées, sauf indication contraire de l'administration et prescriptions spécifiques le cas échéant, imposées par arrêté préfectoral.

Fait à le.....

(signature obligatoire du maître d'ouvrage)

NOMBRE D'ANNEXES JOINTES :

PIECES A FOURNIR en 3 exemplaires papier et 1 exemplaire version numérique

Plan de situation lisible avec localisation du projet (carte IGN 1/25 000^{ème})

Plan masse sur support cadastral (1/1000)

Autorisation du ou des propriétaires

Schémas de principe(plans, coupes) profils en long et en travers,

Photos du site en l'état actuel (préciser les lieux de prise de vue)

Eventuellement report du schéma du projet sur les photos du site

Si nécessaire, note explicative et descriptive complémentaire

LIENS UTILES

CROQUIS

Vue en plan détaillée

Vue en travers détaillée